

ETABLISSEMENT D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE ET PAYSAGERE DE LA VILLE DE OUARZAZATE

Description :

- Améliorer le cadre bâti et promouvoir la qualité de la production architecturale du paysage urbain et de ses espaces collectifs à usage public en donnant à la ville un aspect attractif et agréable ;
- Développer et promouvoir une nouvelle approche des pratiques d'encadrement de la production architecturale et urbanistique à travers la mise en place d'une structure spécifique de conseil et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- Promouvoir l'utilisation des matériaux locaux dans les constructions nouvelles
- Promouvoir les spécificités architecturales locales afin de renforcer l'aspect identitaire de la ville;
- Marquer les différents accès de la ville et recommander les mesures à même de les améliorer;
- Assurer un équilibre harmonieux entre les espaces bâtis et les espaces libres (places publiques, espaces verts, structure viaire, espaces de stationnement...)
- Donner à la ville un aspect attractif et agréable en rehaussant la qualité architecturale du paysage urbain, du cadre bâti et surtout des espaces publics et à usage collectif



2013

